

POLITIQUE DE VOYAGE DU TRIBUNAL DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

Auditions

Le Tribunal relève des auspices administratifs de la Commission des relations de travail de l'Ontario.

En ces temps de restrictions économiques et d'incertitude, le Tribunal de l'équité salariale (le « Tribunal ») est contraint de fournir des services de la manière la plus économique et la plus efficace possible. Par conséquent, les audiences en personne sont généralement tenues au Tribunal à Toronto, peu importe l'emplacement des parties. Des auditions vidéo sont également envisagées au cas par cas et seront utilisées au besoin.

Il existe des exceptions à cette politique, **dans un nombre limité de cas**, où les parties du lieu de travail sont situées à plus de 250 km du Tribunal. Dans de tels cas, le Tribunal peut voyager vers des centres régionaux situés à Ottawa, Sudbury, Thunder Bay, North Bay, Sault Ste Marie, Timmins et Windsor lors d'une audience en personne.

Lorsque des questions sont initialement planifiées à Toronto, les parties peuvent demander au Tribunal de changer le lieu de l'audience à l'un des centres régionaux ou de faire appel à une audience vidéo après les deux premiers jours de l'audience et lorsqu'une longue audience est prévue. Le Tribunal, lorsqu'il le juge approprié, peut, sur demande, fixer des dates d'audience de continuation à l'extérieur de la ville.

Cette politique est conforme à la pratique du Tribunal au cours des dernières années.

Février 2021